

**PÔLE METROPOLITAIN
CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE**

**Extrait du Registre des délibérations du
Bureau Syndical
Séance du 9 décembre 2016**

DBS53-2016

Le 9 décembre 2016, à 12 h 00, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué le 2 décembre, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération, salle du Bureau, sous la présidence de Madame Sonia DE LA PROVÔTE, Président.

*En exercice au
titre du SCoT :* 33
*Présents au
titre du SCoT :* 22
*Votants au
titre du SCoT :* 22

Etaient présents :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « CAEN LA MER » :

M. Romain BAIL, M. Joël BRUNEAU, M. Christian DELBRUEL, Mme Sonia DE LA PROVOTE, M. Patrick LECAPLAIN, M. Pascal SERARD, M. Dominique VINOT-BATTISTONI

COMMUNAUTE DE COMMUNES « CŒUR DE NACRE »

M. Franck JOUY, M. Thierry LEFORT, M. Patrick LERMINE

COMMUNAUTE DE COMMUNES "EVRECY ORNE ODON"

M. Bernard ENAULT, M. Henri GIRARD, M. Gérard LE BARRON

COMMUNAUTE DE COMMUNES « VAL ES DUNES »

Mme Monique GARNIER, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Xavier PICHON

COMMUNAUTE DE COMMUNES "ENTRE THUE ET MUE"

M. Loïc CAVELLEC, Mme Béatrice TURBATTE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CINGAL

M. Jean-Claude BRETEAU, M. Bernard LEBLANC

COMMUNAUTE DE COMMUNES "CABALOR"

M. Olivier PAZ

COMMUNAUTE DE COMMUNES "VALLEE DE L'ORNE"

M. Hubert PICARD

**AVIS SUR LA MODIFICATION
SIMPLIFIEE DU PLU DE
LAIZE-LA-VILLE**

Etaient excusés :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « CAEN LA MER »

M. Grégory BERKOVICZ, M. Dominique GOUTTE, Mme Sylviane LEPOITTEVIN, M. Michel PATARD-LEGENDRE, M. Thierry SAINT

Le Président certifie que cette délibération a été affichée à la porte du siège de Caen Normandie Métropole le :

2 0 DEC. 2016

Que la convocation du Bureau a été envoyée le :

2/12/2016

Transmise à la Préfecture le :

2 0 DEC. 2016

AVIS SUR LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU DE LAIZE-LA-VILLE

Exposé :

LAIZE-LA-VILLE dispose d'un PLU approuvé en Octobre 2009 et modifié en Avril 2016.
Le présent projet de Modification Simplifiée a été notifié au Pôle Métropolitain le 08 novembre 2016, avant le début de la mise à disposition du projet au public, du 14 Novembre au 15 Décembre 2016.

La commune comptait en 2013 près de 700 habitants, soit environ 9 % de la population de la CDC Vallée de l'Orne dont elle fait partie. Elle est classée commune de « l'espace rural ou périurbain » dans le SCoT.

Les objets de la Modification sont les suivants :

- Repérer et protéger au titre de la loi Paysage un boisement remarquable dans la zone de déblais de la carrière de la Roche-Blain (Ne), suite à l'étude faune-flore réalisée pour le dossier de renouvellement et d'extension d'exploitation de la carrière.
- Revoir par ailleurs la rédaction du règlement de la zone Ne pour autoriser les installations classées et affouillements, puisqu'il s'agit du secteur destiné à la carrière.

Proposition :

La commission propose un avis favorable sur le projet de Modification Simplifiée du PLU de LAIZE-LA-VILLE.

Vote :

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, émet un avis favorable sur le projet de Modification Simplifiée du PLU de LAIZE-LA-VILLE.

DIT que la présente délibération sera transmise en Préfecture

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour une délibération relevant du contentieux électoral, l'article R 119 s'applique ; recours dans un délai de cinq jours.

Pour extrait conforme

Le Président
Sonia de la PROVÔTÉ

